

5 mesures de sobriété énergétique

Ces mesures qui doivent permettre de respecter la trajectoire de réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici à fin 2024 ont fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil du commerce de France (CdCF), dont est membre l'Union Sport & Cycle (330 mots).

Ce contenu est protégé par le droit d'auteur de sport-guide.com et sa réutilisation sans autorisation de sport-guide.com est passible de poursuites au titre de la contrefaçon.

L'ensemble des fédérations s'engagent à promouvoir auprès de leurs adhérents, les actions suivantes :

- Baisser la température de consignes en matière de chauffage d'au moins 1 degré (ce qui représente 7% d'économie de chauffage) ;
- Fermer les portes extérieures des magasins sous réserve des faisabilités techniques et de l'accessibilité des clients ;
- Maintenir un minimum de température la nuit pour éviter les pics de puissance à 8h ;
- Avant l'arrivée du public, diminuer l'éclairage de la surface de vente de 50 % ;
- Éteindre les publicités et enseignes lumineuses des commerces au minimum entre 1h et 6h du matin.

Pour rappel, **en cas de crise ou de risque avéré d'approvisionnement en gaz et électricité** et de lancement du dispositif d'Ecowatt rouge cet hiver, les fédérations recommandent de :

- Baisser la température de consignes en matière de chauffage d'au moins 2 degrés ;
- Pendant la présence du public, diminuer l'éclairage de la surface de vente de 30% quand la faisabilité technique existe ;
- Eteindre les enseignes lumineuses dès la fermeture et/ou départ du dernier salarié/client du magasin ;
- Décaler la recharge des batteries en dehors des périodes de pics.

Conjointement avec ses fédérations, le CdCF réalisera un premier bilan de l'application de ces mesures au printemps 2023 pour évaluer les conséquences réelles en terme de consommation énergétique et mesurer également l'impact sur l'activité et les charges des entreprises.

« C'est aussi une démarche économique précise Yves Audo, président du Conseil du Commerce de France car l'envolée des prix de l'énergie comporte un risque majeur d'augmentation des faillites. Le CdCF appelle ainsi le gouvernement à mettre en place d'urgence des solutions pour que l'explosion tarifaire du coût de l'énergie ne condamne pas des commerces à la fermeture définitive ».

